

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
PORTES DE FRANCE – THIONVILLE**

Compte-rendu succinct de la séance du  
**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 FEVRIER 2022**  
Salle Schuman – Hôtel de Communauté

La séance est ouverte à 18h10.

Le Bureau Communautaire :

- ADOPTE le procès-verbal du Bureau Communautaire du 7 décembre 2021
- APPROUVE la constitution du groupement de commandes pour les études de rapprochement des deux Communautés d'Agglomération Portes de France – Thionville et du Val de Fensch ainsi que les termes de la convention correspondante et ACCEPTE que la Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville soit coordonnateur du groupement
- APPROUVE, dans le cadre de la politique sportive, le renouvellement de la mise à disposition de personnel par la Ville de Thionville à la Communauté d'Agglomération ainsi que l'avenant correspondant pour une durée de 3 ans à compter du 1er avril 2022
- DECIDE la révision du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs et l'engagement de la démarche de mise en œuvre d'un système de cotation de la demande de logement social
- APPROUVE la convention quadripartite, relative à la Voie Bleue-V50, entre le Département de la Haute Saône, l'EPIC Destination 70, la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville et l'Office de Tourisme Communautaire faisant l'objet d'une contribution financière à hauteur de 5 000 € de la Communauté d'Agglomération par année pour trois ans, à compter de 2022
- APPROUVE l'avenant à la convention tripartite d'entretien des installations de désinfection au chlore des sources de Ranguieux et Morlange entre la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville, la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch et la Société VEOLIA EAU, pour une prolongation d'un an, jusqu'au 31 décembre 2022
- APPROUVE la convention d'occupation de passage en forêt domaniale de Florange d'une conduite DN 300 mm entre la Communauté d'Agglomération et l'Office National des Forêts pour une durée allant du 1er avril 2018 au 31 mars 2030
- DESIGNER Monsieur Patrick BECKER en qualité de délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération pour siéger au sein du Pôle Métropolitain Européen du Sillon lorrain.

La séance est levée à 20h50.